

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
24 mai 2019	24 mai 2019	2019-4023

1. Intitulé du projet

Construction de 14 495 m² de serres multichapelles plastique. Les serres se situent sur la commune de Saint-Hilaire des Loges (85), à proximité du lieu-dit Inzais.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL Les Vergers Gazeau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GAZEAU Olivier

RCS / SIRET

3 | 1 | 4 | 9 | 7 | 3 | 7 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39a : Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'Urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du Code de l'Urbanisme comprise entre 10000 et 40000 m ² .	- Terrain d'assiette égal à 6,6 ha (< 10 ha) - Surface de plancher au sens de l'article R.420-1 du Code de l'Urbanisme égale à 14495 m ² (comprise entre 10000 et 40000 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction 14 495.83 m² de serres de production, composées de tunnels apposés les uns à côté des autres, le tout formant au sol, deux parallélogrammes de 57.60m sur 57.50m et de 113.60m sur 92.60 m, implantés au centre de l'emprise foncière. Ces serres sont constituées de tubes acier galvanisé et couverts de plastique transparent. Ces constructions sont dites légères et s'implantent au niveau du terrain naturel.

Il n'y aura pas de travaux de démolition, le projet remplacera des cultures de plein-champs.

Il n'y aura pas de surface défrichées.

Il n'y aura pas de déblais/remblais.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- 1 - Le projet permettra de proposer au public des fraises (dans la grande serre) et des tomates (dans la plus petite des serres). Il s'agit d'un système de vente à cueillir où le public vient lui-même cueillir les fruits qu'il souhaite acheter.
- 2 - Ce projet permettra à l'exploitant de créer 6 emplois pour l'entretien des cultures.
- 3 - Les serres permettront aux cultures d'être moins soumises aux aléas climatiques.
- 4 - Les serres permettront de diminuer les traitements phytosanitaires dans la mesure où les plantes seront moins exposées aux maladies.
- 5 - Les serres permettront d'allonger la période de récolte des fruits proposés (fraises et tomates).

Par ailleurs, les serres multichapelles limiteront l'érosion des sols, de même que le lessivage des sols par les pluies.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est accompagnée de compétences pluridisciplinaires d'architecte et de bureaux d'études spécialisés:

- cabinet d'architectes Atelier 14 (permis de construire au titre de l'urbanisme)
- bureau d'études SICAA (demande au cas par cas)

Les travaux seront réalisés par l'entreprise JRC.

La construction est prévue pour l'été 2019 et sera réalisée en une seule phase. L'objectif étant que les serres soient opérationnelles à l'automne. La construction des serres présente peu de nuisances sonores.

Il y aura un terrassement avec réutilisation de la terre végétale sur les parcelles pour obtenir un équilibre déblai/remblai.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les eaux de pluies engendrées par le projet seront infiltrées entre les chapelles. Afin de faciliter la pénétration des eaux sur la parcelle, aucun chéneau ne sera installé et la surface réceptionnant les eaux pluviales sera enherbée pour permettre une meilleure capacité d'absorption des sols.

Les serres seront fréquentées par le public puisqu'il s'agit de mettre en place un système de "vente à cueillir" où le public vient lui-même cueillir les fruits. Ce système est déjà mis en place par l'exploitant à Mareuil-sur-Lay et à Saint-Florent-des-Bois.

Il n'y aura pas de dispositif de chauffage dans la serre.

Le plastique des serres intégrera un film diffusant afin d'augmenter la luminosité à l'intérieur des serres.

Les fraises seront cultivées sur un couvert enherbé abritant une faune auxiliaire destinée à protéger les cultures des bio-agresseurs. L'exploitant mettra également en place une bande fleurie au pied des tunnels.

Modalité d'arrosage :

Les eaux servant à l'arrosage sont issues du réseau d'irrigation des Vergers Gazeau. Ce sera un système au goutte à goutte qui consommera sur l'année environ 3000 m3 soit la même quantité d'eau que pour les cultures actuelles (vergers).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Le projet est soumis à procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'emprise des serres	14 495 m ²
Terrain d'assiette	6,6 ha
Hauteur des serres	6 mètres au faitage

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Inzais
85240 Saint Hilaire Des Loges

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 37 ' 37 " O Lat. 46 ° 36 ' 56 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est située sur aucune ZNIEFF. Les ZNIEFF suivantes se trouvent à proximité : ZNIEFF de type 2 "Plaines de Niort Nord-Ouest" au sud de la parcelle en projet, de l'autre côté de la route départementale 35; ZNIEFF de type 2 "Complexe écologique du marais poitevin" et ZNIEFF de type 1 "Vallée et Coteaux de l'Autize" au nord de la parcelle en projet, de l'autre côté d'une voie communale passant par Inzais
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est située sur aucun espace naturel protégé. Le Parc Naturel Régional "Marais Poitevin" est situé à environ 1 400 mètres à l'est des parcelles en projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été recensée sur la parcelle au niveau de l'inventaire communal et au niveau du document graphique du PLU.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZPS "Marais Poitevin" (FR5410100) et ZSC "Marais poitevin" (FR5200659), au nord de la parcelle en projet, de l'autre côté d'une voie communale passant par Inzais. ZPS "Plaine de Niort Nord-Ouest" (FR5412013) au sud de la parcelle en projet, de l'autre côté de la route départementale 35.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau d'irrigation est issue du réseau d'irrigation des Vergers alimenté par une retenue d'irrigation. Il s'agit du même réseau que celui qui est utilisé pour les cultures actuelles se trouvant sur l'emprise des parcelles. Les volumes annuels utilisés pour irriguer les cultures sous serres sont estimés à environ 3000 m3 soit un volume identique à celui qui est actuellement utilisé pour les cultures se trouvant sur l'emprise du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais / remblais s'équilibreront, la terre végétale sera régalée sur l'emprise du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais / remblais s'équilibreront, la terre végétale sera régalée sur l'emprise du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet portera sur des terres déjà cultivées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu du fonctionnement des serres (dont les eaux pluviales seront réinjectées dans les sols pour préserver l'hygrométrie) et de la déconnexion fonctionnelles avec les sites Natura 2000 (des routes séparent le milieu naturel de la zone en projet), le projet n'aura pas d'impact sur ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur lot de serres multichapelles sera situé sur des parcelles agricoles. L'utilisation des terres restera agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque retrait-gonflement argiles : faible Risque sismique : modéré Risque météorologique Transport de marchandises dangereuses
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera accessible au public. Il y aura donc des véhicules du public pouvant circuler à proximité. Cette circulation se produira pendant les heures d'ouverture.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour. Les réglementations sonores doivent être respectées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les terrassements pourront engendrer des vibrations</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluies engendrées par le projet seront infiltrées entre les chapelles grâce à des bandes enherbées dont le rôle est de faciliter l'absorption de l'eau dans le sol. Par ailleurs, aucun chéneau ne sera installé, également pour faciliter la pénétration des eaux sur la parcelle.</p> <p>Ce système évite les rejets liquide dans le milieu.</p> <p>L'objectif de ce système est d'augmenter le niveau hygrométrique à l'intérieur des serres.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe hors des secteurs de protection du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager recensés aux alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet de serres permettra : - de créer 6 emplois, - au public de cueillir lui-même les fruits qu'il souhaite acheter

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

* Situation géographique : pas de changement d'affectation des sols qui restent dédiés à l'agriculture

* Impact sur le voisinage : le site n'est pas situé à proximité d'habitations

* Impact sur l'environnement :

- Les zones naturelles environnant le projet ne seront pas impactées du fait de la déconnexion fonctionnelles du projet avec les sites (par des voies de circulation).

- Le projet permettra de limiter l'usage d'intrants.

- L'impact environnemental au sujet des eaux pluviales sera nul puisqu'il n'y aura pas de rejet dans le milieu, (les eaux pluviales étant acheminées dans les sols au pied des serres pour améliorer l'hygrométrie à l'intérieur.

- L'impact environnemental vis à vis des prélèvements d'eau restera inchangé par rapport aux cultures actuelles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et du fait qu'il n'engendrera pas d'impact négatif supplémentaire par rapport à l'existant (dans certains cas c'est il y aura même une amélioration : réduction des intrants, redynamisation du tissu social local avec un système de vente à cueillir et avec la création de 6 emplois), nous pensons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

